



**Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 556 (HSRT)
du 21 mai 2015 à 11h 13h (Université de Rouen)
VERSION PROVISOIRE**

Présents Caen : Christophe DURAND (Directeur), Jean-Luc RINAUDO (Directeur-Adjoint, Rouen), Marc BERNARDOT, Dominique BEYNIER, Patrice COHEN, Fabrice DOSSEVILLE, Jean-Marc FOURNIER, Jean-Marc LANGE, Hervé PLATEL, Olivier SIROST, Alain VAGUET, Pierre-Alexandre DELORME, Victoria DUMONT, Arthur GLAIS, Pierre GUILLEMIN, Catalina SANTANA-BUCIO, Evelyne DELABROISE

1) Validation du CR du conseil du 24 février 2015

Le compte rendu est validé à l'unanimité

2) Mise en place des bureau de site (Urs + 2 doctorants)

→ La proposition du directeur de l'ED est un Bureau de site composé de trois représentants des Urs et de deux représentants des doctorants. Les prérogatives de ce bureau (un par site Caen, Rouen, Le Havre) seraient l'étude : des aides à la mobilité, des demandes de dérogation 4^{ème} année d'inscription en doctorat et suivantes, et toutes questions autour de l'ED afin de permettre des échanges plus formels entre responsables et étudiants.

→ Les doctorants élus proposent que le Bureau de site soit composé de : trois représentants des Urs et de trois représentant des doctorants, avec possibilité d'une procuration par personne. La même chose pour le site de Rouen. (Pour Le Havre 1 représentant de l'Ur et un représentant des doctorants). Les prérogatives de ces Bureaux de site sont les mêmes que celles énumérées ci-dessus (l'étude des aides à la mobilité, des demandes de dérogation 4^{ème} année d'inscription en doctorat et suivantes, et toutes questions autour de l'ED)

Le directeur de l'ED accepte à titre d'essai la proposition qui semble répondre à un demande forte des doctorants. A l'usage, nous aviserons de l'apport réel de cette configuration.

Le conseil vote sur la proposition (3urs + 3 étudiants) : unanimité moins 2 abstentions

Nota : Le conseil de début Juillet déterminera les modalités de détermination des représentants aux bureaux de site (élus étudiants systématiquement mais il n'y en pas 3 à Rouen sur cette année, vote des doctorants etc...)

3) Mandat à 2 ans pour les représentants des doctorants au conseil (pour la prochaine année) ; Quota par site des doctorants

→ La proposition du directeur de l'ED est de faire passer le mandat des représentants des doctorants à 2 ans (au lieu d'1 actuellement), avec un quota par site (sauf s'il n'y a aucun candidat sur le site).

Élection des représentants des doctorants (avec un suppléant) en quinconce 3 pour 2 ans /2 pour 1 an en 2016, puis 2 en 2017 pour 2 ans. Par ailleurs le vote se ferait avec un quota d'élus par site : 2 à Caen/2 à Rouen/ et 1 au Havre. En cas d'absence de candidat, le(s) postes(s) non pourvu(s) sur un site serai(ent) attribué(s) au suivant le mieux classé d'un autre.

Sur ce point, le directeur de l'ED estime qu'avec 150 doctorants à Rouen, 120 à Caen et 30 au Havre, il doit être possible d'avoir sur chaque site 2 (ou 1) candidats.

Le conseil vote sur la proposition ci-dessus : unanimité moins 2 abstentions

4) Plafonnement des encadrements de thèse : calcul du plafond

Le conseil propose le plafonnement des thèses encadrées à 10 thèses en cours dans le cadre de l'ED, quel que soit le taux d'encadrement.

Cette règle est incitative en 2015/2016 et deviendrait une règle formelle en 2016 (l'encadrement de plus de 10 thèses entrainera un avis défavorable d'inscription en 2016-2017).

5) Passage à 10 Urs dans la commission ED pour le prochain plan (concours 2017)

→ Le directeur de l'ED propose pour le prochain plan que la commission de l'ED (Jurys Contrats doctoraux) soit composée de 10 représentants des Urs au lieu de 8 actuellement.

Le directeur de l'ED propose que l'importance des Urs prenne en compte le nombre de HDR, de doctorants année 2013/2014 et les soutenances 2010/2015. Il fera un tableau prévisionnel pour 2017/2021 afin que la composition de la commission soit connue et fixée définitivement.

Le conseil vote : unanimité moins 4 abstentions

6) Questions diverses

Les représentants des doctorants amènent les questions suivantes :

1) Demande que la présentation mi-parcours des thèses (financées) et des thèses longues soit fait dans les unités de recherche. La réponse est que c'est déjà le cas dans une majorité d'Urs. C'est seulement quand il y a impossibilité de le faire dans les laboratoires qu'une session ED est organisée.

2) Problème de la durée des thèses limitée par le projet de nouveau décret sur les études doctorales (5 ans maximum dans le projet) : cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil le 3 juillet, ainsi que d'autres points du projet (jury sans le directeur de thèse, VAE, statut du directeur de thèse (autre que HDR). Les doctorants proposeront une motion au conseil.

Le directeur de l'ED annonce la venue du Comité de visite (prochain contrat) et donne des informations sur les conséquences à ce jour très floues de la fusion des deux régions. Dans tous les cas, la Comue Normandie Université prend en charge les Écoles Doctorales (toutes Normandes à partir de 2017) en charge, y compris les contrats doctoraux.

